



Marchés publics internationaux

La Commission européenne a adopté, le 21 mars 2012, un projet de règlement soumis au Parlement et au Conseil, sur l'accès des produits et services des pays tiers au marché intérieur des marchés publics de l'UE et sur les procédures visant à faciliter les négociations relatives à l'accès des produits et services originaires de l'Union aux marchés publics des pays tiers. Cette proposition annoncée dans l'Acte pour le Marché Unique ainsi que dans la communication sur l'avenir de la politique commerciale, s'inscrit dans un programme d'ensemble, adopté en décembre 2011, sur la modernisation de la commande publique dans l'Union européenne.

Selon la Commission, alors que l'UE a très largement ouvert ses marchés de la commande publique (au moins 75%), un quart des marchés publics dans les pays tiers est ouvert dans le monde (inférieur à 30% pour les pays développés, Etats-Unis, Japon, Canada, ou complètement fermés dans les pays émergents, Brésil, Chine, Inde, Russie). Ces restrictions frappent des secteurs où l'UE est très compétitive, construction, transports publics, appareils médicaux, production d'électricité, produits pharmaceutiques, par exemple. Elles représentent un manque à gagner évalué à 12 milliards d'euros par an pour les exportations européennes. L'objectif du règlement proposé est d'inciter les partenaires commerciaux de l'UE à ouvrir leurs marchés publics à ses soumissionnaires tout en plaçant les entreprises de l'UE sur un pied d'égalité avec les sociétés étrangères pour la commande publique au sein du marché intérieur.

Ce projet, comme beaucoup d'accords bilatéraux internationaux concernant la libéralisation des services, ont forcément un impact sur les services d'intérêt économique général puisque ceux-ci sont inclus dans les négociations globales avec les pays tiers. Il faut être particulièrement vigilant et intervenir auprès du législateur pour que des dispositions opposées au développement des SIEG soient exclues de ces textes, aussi bien pour l'UE que pour les pays tiers.

http://ec.europa.eu/internal_market/publicprocurement/docs/internal_access/COM2012_124_fr.pdf

Energie 2050

Pour réaliser l'objectif de réduire de 80% par rapport à 1990 les émissions de gaz à effet de serre de l'Union européenne et prolonger la stratégie Energie 2020 (COM(2010) 639), la Commission européenne a présenté le 15 décembre 2011 une feuille de route sur l'énergie à l'horizon 2050 (COM(2011) 885). Sur la base de scénarios non explicités, celle-ci vise à permettre aux États membres d'effectuer les choix énergétiques nécessaires selon les quatre grands axes de la «décarbonisation» (efficacité énergétique, sources d'énergie renouvelables, nucléaire et captage et stockage du carbone). La communication avance que la décarbonisation du système énergétique est techniquement et économiquement réalisable, l'efficacité énergétique et les sources d'énergie renouvelables sont essentielles, les investissements précoces sont moins coûteux, qu'il est possible de contenir la hausse des prix, que les économies d'échelle sont indispensables. Les enjeux d'accès universel à l'énergie, de lutte contre la pauvreté énergétique et plus généralement les obligations de service public sont à peine effleurés.

http://ec.europa.eu/energy/energy2020/roadmap/doc/com_2011_8852_fr.pdf

International public procurement

On 21st March 2012, the European Commission adopted a regulation draft, submitted to the Parliament and to the Council, regarding the access of third country goods and services into the internal market of the EU public procurement and on procedures aimed to facilitate negotiations on market access for products and services originating from the EU to public procurement in third countries. This proposal which was announced in the Single Market Act and in the Communication on the future of trade policy, is part of an overall program, adopted in December 2011, on the modernization of public procurement in the European Union.

According to the Commission, whereas the EU has to a very large extent opened up its public procurement markets (at least 75%), only one quarter of public procurement in third countries in the world is open (less than 30% in the developed countries, U.S., Japan, Canada or, completely closed in emerging countries, Brazil, China, India, Russia). These restrictions affect those sectors in which the EU is highly competitive, including construction, public transport, medical equipment, power generation and pharmaceuticals, for example. These restrictions account for a shortfall estimated at 12 billion euros per year on European exports. The objective of the proposed regulation is to encourage trading partners of the EU to open up their procurement markets to its bidders while placing EU companies on an equal footing with foreign companies for public procurement in the internal market.

This project, like many international bilateral agreements on the liberalization of services, must have an impact on services of general economic interest since they are included in comprehensive negotiations with third countries. It is necessary to remain particularly vigilant and ready to take the matter up with the legislature so that provisions opposed to the development of SGEI are excluded from these texts, with regarding to both the EU and third countries.

http://ec.europa.eu/internal_market/publicprocurement/docs/internal_access/COM2012_124_en.pdf

Energy 2050

In order to achieve the goal of reducing the emissions of greenhouse gases in the European Union by 80% compared to the 1990 figures and extend the 2020 Energy Strategy (COM (2010) 639), on 15th December 2011, the European Commission presented a roadmap on energy through to 2050 (COM (2011) 885). On the basis of scenarios which are not clearly identified and explained this roadmap aims to enable Member States take the necessary energy options according to the four main pillars of "decarbonization" (energy efficiency, renewable energy sources, nuclear energy and carbon capture and storage). The Communication argues that the decarbonization of the energy system is technically and economically feasible, energy efficiency and renewable energy sources are essential, early investments are less expensive, it is possible to contain rising prices, that economies of scale are essential. Issues of the universal access to energy, the fight against energy poverty and, more generally, the public service obligations are barely being considered.

http://ec.europa.eu/energy/energy2020/roadmap/doc/com_2011_8852_en.pdf

Statut de la fondation européenne

Annoncé dans l'Acte pour le Marché Unique, un projet de règlement du Conseil créant le statut de la fondation européenne a été présenté le 8 mars 2012 par la Commission européenne. La proposition vise à créer une forme juridique européenne, la «Fondation européenne» (FE), qui serait la même dans tous les États membres et existerait parallèlement aux fondations de droit national. Son utilisation serait facultative et volontaire. Le statut définit les principales exigences imposées aux fondations européennes, par exemple, prouver qu'elle poursuit un objectif d'utilité publique, qu'elle possède une dimension transnationale et qu'elle dispose à sa création d'au moins 25 000 € d'actifs. Une fondation européenne peut être créée soit *ex nihilo*, soit par transformation d'une fondation nationale, soit par la fusion de fondations nationales. La FE acquiert la personnalité juridique lors de son enregistrement dans un État membre. Elle bénéficie de la personnalité juridique et de la capacité juridique dans tous les États membres et du même régime fiscal que les fondations de droit national.

A quand un statut de l'association européenne ?

http://ec.europa.eu/internal_market/company/docs/eufoundation/proposal_fr.pdf

Consultations publiques

Comptes bancaires : Consultation publique sur les questions de transparence et comparabilité des frais bancaires, de changement d'établissement bancaire et d'accès à un compte bancaire de base, afin d'évaluer la nécessité de prendre des mesures au niveau de l'UE. Ouverte jusqu'au 12 juin 2012.

http://ec.europa.eu/internal_market/consultations/docs/2012/bank_accounts/bank_accounts_consultation_fr.pdf

Informations minimales universelles gratuites sur le trafic routier : Consultation sur les informations minimales gratuites nécessaires pour la sécurité routière des usagers, obligations prévues par la directive 2010/40/EU sur les systèmes intelligents de transport (ITS). Ouverte jusqu'au 5 juin 2012.

<http://ec.europa.eu/yourvoice/ipm/forms/dispatch?form=its2012>

Cour de justice

Passation de marchés publics de travaux, fournitures et services, offre anormalement basse : Dans un arrêt C-599/10 du 29 mars 2012, la Cour dit que la directive 2004/18/CE exige que la législation nationale applicable prévoit que si un candidat propose un prix anormalement bas, le pouvoir adjudicateur doit lui demander de clarifier par écrit sa proposition de prix. En revanche, il ne peut demander ou accepter une modification de l'offre pour que sa demande ne puisse être considérée comme favorisant ou défavorisant les candidats. L'affaire concerne un marché slovaque de perception de péages autoroutiers et routiers.

Droit des consommateurs, crédit à la consommation : Dans un arrêt C-453/10 du 15 mars 2012, la Cour dit que le droit communautaire (directive 93/13/CEE) qui vise à éliminer les clauses abusives dans les contrats, permet aux États membres d'assurer au consommateur une protection plus élevée. Ainsi une législation nationale peut prévoir la nullité d'un contrat conclu entre un professionnel et un consommateur et contenant une clause abusive si cela assure une meilleure protection de ce dernier. L'affaire concerne un établissement non bancaire slovaque accordant des crédits à la consommation sur la base d'informations trompeuses.

Statute for a European Foundation

Announced in the Single Market Act, a draft Council regulation establishing the European Foundation Statute was presented on the 8th March, 2012 by the European Commission. The proposal in question aims to create a European legal structure, called the "European Foundation" (EF), which would be the same in all Member States and would exist alongside national law foundations. Its use would be optional and voluntary. The statute lays down the main prerequisites for all European foundations, for example, proving that it, the foundation, pursues a public interest objective of, that it assumes a transnational dimension and that it owns, right at the time of its creation, at least € 25,000 worth of assets. A European foundation can be created either from scratch or through the conversion of an existing national foundation or, by a merger of national foundations. The EF shall acquire legal personality upon registration in a Member State. It shall enjoy legal personality and legal capacity in all Member States and the same taxation treatment as the foundations base on the national law.

When European Association statute due?

http://ec.europa.eu/internal_market/company/docs/eufoundation/proposal_en.pdf

Public consultations

Bank accounts: A public consultation on issues of transparency and comparability of bank charges, change from one bank to another and access to a basic bank account in order to assess the need to take action at the EU level has been launched. Open until 12th June 2012.

http://ec.europa.eu/internal_market/consultations/docs/2012/bank_accounts/bank_accounts_consultation_en.pdf

Minimum free universal information on road traffic: Consultation on the minimum free information necessary for the road safety of users, obligations under the Directive 2010/40/EU on Intelligent Transportation Systems (ITS). Open until June 5, 2012.

<http://ec.europa.eu/yourvoice/ipm/forms/dispatch?form=its2012>

Court of Justice

Public procurement for works, supplies and services, abnormally low tender: In a judgment C-599/10 of 29th March 2012, the Court held that Directive 2004/18/EC requires that the applicable national law provides that if a tenderer offers an abnormally low price, the contracting authority must ask it, in writing, to clarify its price proposal. However, it may not request or accept any modification of the tender in a way that its application may be regarded as encouraging or discouraging tenderers. The case concerns a Slovak market on the collection of road and motorway tolls.

Consumer law, consumer credit: In a judgment n° C-453/10 of 15th March 2012, the Court held that the Community law (Directive 93/13/EEC) which seeks to eliminate unfair provisions in contracts, allows Member States to provide consumers with greater protection. Thus, a national legislation may provide for the nullity of a contract agreement reached between a professional and a consumer and containing an unfair terms if, by so doing, it provides better protection of the latter. The case concerns a Slovak non-banking undertaking granting consumer loans on the basis of misleading information.